

#### SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F - Rue Roland GARROS - Parc du Bois Cesbron - CS 60125 - 44 701 Orvault cedex 01 -☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# **SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 31 OCTOBRE 2013**

2013-34 AMENAGEMENTS INTERIEURS DU SIEGE SOCIAL – LOT A03 « CLOISONS MODULAIRES » - APPROBATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHE AUPRES DE LA SOCIETE CHM INTERNATIONAL

L'an deux mille treize, le jeudi 31 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 25 octobre 2013, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents :

16 16

Titulaires présents

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte

Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay,

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

#### Suppléants présents

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 4 novembre 2013

Transmis au contrôle de légalité :

# 2013-34 AMENAGEMENTS INTERIEURS DU SIEGE SOCIAL – LOT A03 « CLOISONS MODULAIRES » - APPROBATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHE AUPRES DE LA SOCIETE CHM INTERNATIONAL

Vu les délibérations n°2013-10 du 22 mars 2012 et 2012-29 du 12 juillet 2012 par lesquelles le comité syndical a lancé une consultation pour la réalisation des aménagements intérieurs de son siège social, et autorisé M. le Président à conduire la procédure et à signer les pièces des marchés attribués par la commission d'appel d'offres,

Considérant que la société CLESTRA a été déclaré attributaire du lot A03 « cloisons modulaires »,

Considérant que la société CLESTRA a été mise en liquidation et reprise par une nouvelle société dénommée CHM International le 14 octobre dernier par jugement du tribunal de commerce attribuant à cette nouvelle société la propriété de l'ensemble des créances de la société CLESTRA,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant de transfert de marché afin de permettre le règlement des factures restées en attente, correspondant à des prestations effectuées,

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- D'approuver l'avenant de transfert de marché à passer avec la société CHM international.
- D'autoriser M. le Président à signer cet avenant, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien ce marché.

Pour extrait certifié conforme partemen Président,

and CLOUET